

COVID-19

Digne-les-Bains, le 24/04/2020

Point de situation sur les mesures de soutien aux entreprises

L'épidémie de Coronavirus COVID-19 a conduit le Gouvernement à mettre en place des mesures immédiates, exceptionnelles et concrètes d'accompagnement des entreprises dont l'activité est fragilisée par cet événement. C'est dans ce cadre qu'Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a mis en place une **cellule départementale de veille économique**.

Réunissant la préfecture, la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE), la direction départementale des finances publiques (DDFiP), l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), la Banque de France, les chambres consulaires, l'UDE, la Région, Durance Lubéron Verdon Agglomération et Provence Alpes Agglomération, cette cellule de veille poursuit trois objectifs :

- diffuser auprès des entreprises les informations sur les dispositifs gouvernementaux, via les chambres consulaires qui ont été missionnées par le ministre de l'économie et des finances et des finances pour assurer cette mission ;
- faire remonter et partager les inquiétudes et les questions des entreprises ;
- sur les cas les plus problématiques, être en mesure de réagir rapidement en réunissant autour de la table l'ensemble des parties prenantes.

Point de situation

Emploi	2 981 demandes d'autorisation préalable (DAP) à l'activité partielle ont été déposées. Cela concerne 18 126 salariés. <i>(maj 21/04)</i>
Fonds de solidarité	Le fonds a été alloué à 1926 entreprises avec une moyenne de 1 304 €, pour un total de 2,5 millions d'euros. L'aide sera désormais attribuée aux entreprises éligibles qui connaissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au mois d'avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019, ou au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019. Cette aide peut être accompagnée d'un soutien complémentaire pouvant désormais aller de 2 000 € à 5 000 €, sous conditions. Les entreprises en redressement judiciaire, qui ne pouvaient pas bénéficier du fonds de solidarité dans sa première mouture, pourront désormais y émarger. <i>(maj 16/04)</i>
Report d'échéances fiscales	156 entreprises se sont manifestées pour bénéficier des mesures annoncées par le Gouvernement : 95 entreprises ont sollicité un report d'échéances, 35 entreprises ont demandé des délais de paiement et 28 ont souhaité obtenir des remboursements accélérés. Montant total des impôts concernés : 1,3 millions d'euros, avec un montant moyen de 8 840€. <i>(maj 22/04)</i>
Report d'échéances sociales	5 045 établissements (soit 4 839 entreprises employant 6 727 salariés) ont fait une demande de report d'échéances pour un volume total de près de 12,5 M€. Près de 29 % d'entre elles sont des TPE. <i>(maj 15/04)</i>

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex